

'Alliance Nationale

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

Vincit Concordia Fratrum

Vol. XX, No 5

Montréal, Mai 1914.

50 cts par an



Mlle GEORGIANNA L. LEVESQUE, Présidente,
L'Alliance Nationale, Cercle Marie Antoinette No 383.

CENTRALISATION DE LA CAISSE DES MALADES

On a pu suivre, par les rapports parus dans la revue, depuis quelques mois, la marche de l'idée de la centralisation des caisses des malades dans notre association.

La campagne entreprise par notre dévoué vice-président général et ses collègues du Bureau Exécutif — il est facile de le constater — a été éminemment heureuse et il nous fait plaisir d'annoncer qu'au moment où nous allons sous presse, il ne reste plus que quatre cercles, dans l'Alliance Nationale, qui n'ont pas encore donné leur adhésion à ce mouvement progressif.

C'est la conviction profonde de ceux qui dirigent l'Alliance Nationale que la centralisation

de la caisse des malades rendra justice à tous, en ce que, comme pour la caisse de mortalité, les groupes faibles se trouveront protégés par les groupes puissants.

N'est-ce pas, d'ailleurs, l'application stricte du principe qui a présidé à la fondation des mutualités. Si l'union fait la force entre 50 et 100 membres, il est évident que cette puissance sera augmentée et plus stable lorsqu'elle s'appliquera à des milliers de membres.

En tout cas, le succès de la campagne de centralisation a été constant et nulle part il n'y a eu froissement ou contrainte.

Pour triompher, l'idée n'a eu besoin que d'être connue et comme les quelques groupes qui ne se sont pas encore prononcés font en ce moment l'étude de la question, il est pro-

bable que la centralisation complète sera un fait accompli avant la prochaine convention.

SESSION DU CONSEIL GÉNÉRAL

ELECTION DE DÉLÉGUÉS

Nous croyons devoir attirer l'attention des officiers et des membres des cercles sur l'élection des délégués et de leurs substitués qui devront les représenter à la prochaine Convention du Conseil Général, au mois d'août 1914. Cette élection, aux termes des règlements, doit avoir lieu à la première assemblée régulière de juin prochain, ou, s'il y a impossibilité, à la première assemblée régulière qui suit. (Voir article 135 et suivants des statuts).

Il ne faudra pas perdre de vue qu'aux termes de l'article 133 des statuts, la représentation des cercles aux sessions du Conseil Général, est basée sur leur effectif, dans la proportion d'un délégué par 100 membres en règle, au premier juin précédent la session, ou par fraction majeure de ce nombre. Les cercles fondés dans l'intervalle du premier juin, à la date de la session, sont représentés d'après le nombre des membres admis le jour de leur institution.

Dans tous les cas, les cercles ont droit à au moins un délégué, quelque soit leur effectif.

Il devra être fait un rapport au Secrétaire général de la Société, dans un délai de pas plus de huit jours après l'élection des délégués et de leurs substitués, sur la formule qui sera adressée prochainement aux secrétaires-archivistes de tous les cercles. Il sera également adressé des formules de lettres de créance à être produites par chaque délégué, lesquelles lettres seront signées par le Président et le Secrétaire-archiviste du cercle. (Voir art. 54 et suivants des statuts).

Qu'on nous permette, à l'occasion de cette élection, de reproduire l'extrait suivant, d'un article publié par le Secrétaire général, dans le numéro de janvier 1914, de ce bulletin:

"Les cercles ont comme premier devoir de faire un choix raisonné de leurs officiers, ainsi que de leurs délégués, en juin prochain.

"Privilegiés sous le rapport de leur effectif, dans lequel figurent des mutualistes méritants de toutes les conditions sociales, nos cercles peuvent faire leur choix à l'aise, mais ce qui doit les guider avant tout, c'est les succès de leur groupe et de leur institution.

"C'est par la qualité des dignitaires qu'ils obtiendront ce résultat, car ce sont eux qui impriment à l'administration cette direction victorieuse qui annihile les obstacles, évite les erreurs et assure la solidité et le progrès de notre grande oeuvre sociale."

A TRAVERS LES CERCLES

CERCLE ST-JEAN-BAPTISTE No 149

Vendredi soir, le 27 mars, le cercle St-Jean-Baptiste No 149 recevait deux délégués du Bureau Exécutif, le docteur T. Cypihot, Médecin en chef et Georges Monet, Secrétaire Général de la Société, qui venaient discuter avec les membres du cercle la question de la centralisation de la caisse locale des malades.

L'assemblée était très nombreuse, ce qui démontre l'intérêt suscité chez les membres du cercle par cette importante question.

Le Médecin en chef fit un exposé clair et précis des avantages de la centralisation et démontra, chiffres en main, que les quelques arguments qui peuvent être opposés à ce système ne tiennent pas devant la supériorité incontestable de la centralisation générale des caisses locales des malades.

Le Secrétaire Général argumenta aussi dans le sens du Médecin en chef et finalement les membres du cercle, après avoir posé aux Officiers Généraux plusieurs questions relatives à l'administration de la caisse centrale, se déclarèrent satisfaits des réponses et des explications reçues.

Le Président du cercle, M. Noé Leclair, déclara que pour sa part il avait été un partisan de la caisse locale des malades, mais qu'il était maintenant convaincu de l'efficacité de la centralisation des différentes caisses dans une seule et qu'il invitait fortement les membres du cercle à adopter une résolution dans ce sens.

Le Vice-Président du cercle, M. A. J. Gadoua, le médecin, M. P. Barette, le Secrétaire-Archiviste, M. E. A. Desroches, le Trésorier, M. R. F. Lachance, M. Lamarche et plusieurs autres, partagèrent l'opinion du Président et la résolution suivante fut adoptée :

"Il est proposé par M. Ernest Gratton, secondé par J. A. Lamarche, que demande soit faite au Bureau Exécutif de l'Alliance Nationale, de liquider la caisse locale des malades du cercle St-Jean-Baptiste, No 149, et de demander l'inscription des membres de ce cercle à la caisse centrale des malades."

CERCLE ST-JEAN DE LA CROIX No 174

Mercredi soir, le 25 mars, dans la salle du Collège St-Zotique, paroisse St-Jean de la Croix, le cercle de l'Alliance Nationale portant ce nom, dans une assemblée mémorable, augmentait son effectif de vingt nouveaux sociétaires.

Cette séance était présidée par le Secrétaire général de la Société, M. Geo. Monet.

Pas moins de cinquante membres étaient présents et les vingt nouveaux initiés défilèrent devant le Président qui leur fit prononcer solennellement l'engagement d'honneur. Le spectacle était vraiment imposant et donnait une idée de la force et de l'influence de l'Alliance Nationale dans chaque paroisse où elle s'implante.

A l'ordre du jour "Suggestions pour le bien de l'Association", M. Monet, invité à parler, félicita le cercle St-Jean de la Croix du beau

travail qu'il accomplit et sur la manière habile et sage avec laquelle il administre ses affaires. C'est un cercle modèle qui fait honneur à la Société et dont les membres ont compris les sages enseignements qui leur ont été donnés par les fondateurs de notre belle Association. Il fit un résumé des opérations de la Société depuis son début, démontra sa supériorité incontestable sur les autres institutions du genre, ainsi que les sûres garanties qu'elle offre à ses membres ; il constata que les Canadiens-Français ont bien compris le rôle important que joue notre Société dans le pays puisqu'ils travaillent sans cesse à augmenter le groupe déjà considérable de ses sociétaires qui ont à coeur l'accumulation de l'argent canadien dans le pays au lieu de l'envoyer à l'étranger et surtout la propagation et la conservation de notre belle langue française.

Il termine en formant le voeu que le cercle St-Jean de la Croix continue à marcher dans cette ère de prospérité qui lui permettra, dans un avenir prochain, d'occuper une des premières places parmi les cercles de cette puissante Association.

Adressèrent aussi la parole : MM. M. Mellieur, Président, H. Paradis, Secrétaire-archiviste ; D. Juteau, Substitut ; M. Ferland, Commissaire, docteur Roy, Ferrier Carrière et J. A. Arnaud, l'un des organisateurs de la Société.

Le Président ajourna ensuite la séance et l'on eut le plaisir d'applaudir M. Albéric Guibault, jeune déclamateur de talent, qui récita plusieurs morceaux de son répertoire.

CERCLE CHARLEMAGNE No 73

Mardi, le 21 avril, le cercle Charlemagne No 73, dont le siège d'affaires est dans le quartier St-Denis, décidait, par un vote unanime de ses membres, de centraliser sa caisse locale des malades, laquelle pourtant possédait bien au-delà de la réserve requise par les règlements de l'Association.

Le Médecin en chef de la Société, le Docteur T. Cypihot, et le Secrétaire général, M. G. Monet, s'étaient rendus à cette importante assemblée, à la demande des officiers du cercle, afin de donner aux membres toutes les explications désirées, concernant la question de la centralisation.

Le docteur Cypihot qui le premier adressa la parole, fit l'historique de la Société, appuyant principalement sur les causes qui ont déterminé l'institution des caisses locales et centrales des malades. Il fit voir clairement le désavantage des caisses locales et les ennuis qui ont résulté de ce système pour l'administration de la Société en général, et démontra la supériorité de la centralisation de toutes les caisses à tous les points de vue.

M. Monet argumenta à peu près dans le même sens et fit un appel à l'esprit de générosité et de justice des membres de la Société, leur demandant de seconder leurs Officiers Généraux dans la campagne qu'ils ont entreprise et qu'ils sont en train de compléter. Ils veulent, dit-il, que l'Alliance Nationale soit la même partout, c'est-à-dire qu'elle offre des

avantages identiques à tous ses membres, que soit la paroisse, le quartier, le pays habitent.

M. L. N. C. de Courville fit aussi un chaleureux appel aux membres de voter la centralisation, ainsi que M. Leluau, Dr Lauzon et Odilon Dugas, président du cercle, etc.

Le vote étant ensuite appelé, il fut résolu l'unanimité de demander au Bureau Exécutif la dissolution de la caisse locale du cercle et l'inscription de ses membres à la caisse centrale des malades.

Cette importante question de la centralisation touche à sa fin et il n'y a plus, paraît-il, que quelques cercles qui ne se sont pas encore prononcés, mais qui vont certainement entrer le pas d'eux-mêmes avant la Convention.

CERCLE ST-EDOUARD No 126

Mardi, le 14 avril, avait lieu une assemblée extraordinaire du cercle St-Edouard No 126.

A l'ordre du jour : suggestion pour le bien de l'Association, M. Chs. Duquette, 2e Vice-Président général et Inspecteur en chef, énuméra les avantages de la centralisation des caisses locales et sur les inconvénients de ces caisses et l'orateur concluait en disant : "Ce que nous voulons, c'est que cette immense armée de l'Alliance Nationale, au lieu d'exister par petits groupes, par compagnies ou bataillons ayant chacun leur propre action, soit organisée avec une direction unique pour être vraiment effective. Nous avons besoin de toutes nos forces, non seulement pour l'honneur et la sécurité de nos institutions, mais aussi pour venir en aide à notre race, et au lieu de chercher quelque gloire dans de petites organisations de paroisses, faisons en sorte que nos oeuvres soient nombreuses au moins fortes et puissantes."

Les membres, satisfaits des explications franches et courageuses de leur Inspecteur en chef, votèrent alors unanimement la résolution suivante :

"Il est proposé par J. B. Beaudry, secondé par C. B. Lacasse, que les membres du cercle St-Edouard No 126 prient respectueusement le Bureau Exécutif de bien vouloir procéder à la liquidation de la caisse locale des malades du cercle aux termes des articles 211 et 211e et 211f des statuts ; que les membres inscrits à la caisse locale des malades soient inscrits à la caisse centrale des malades."

CERCLE VERDUN No 160.

Le 21 avril, le cercle Verdun No 160 a tenu une assemblée importante à laquelle assistaient M. J. N. E. Gélinas, auditeur.

A l'ordre du jour "affaires nouvelles" M. Gélinas a donné lecture du rapport d'audit des livres du cercle depuis sa fondation jusqu'à date. La lecture de ce rapport, qui a été des plus intéressantes, fait voir que depuis sa fondation, le cercle a payé à ses membres malades une somme totale de \$4,055.28 et le Bureau Exécutif a versé aux bénéficiaires des membres décédés la somme de \$4,500.00.

La caisse locale des malades a été centralisée et son capital transmis au Bureau Exécutif par le dernier rapport mensuel. Le cercle compte actuellement 181 membres dont 176 inscrits à la caisse des malades. Sa caisse accuse un surplus net de \$286.74. La centralisation du cercle est donc très prospère, et les membres se proposent de faire de nombreuses recrues pendant le concours actuel, en vue d'augmenter davantage l'effectif de leur cercle et faire bénéficier le plus grand nombre de leurs concitoyens des nombreux avantages de notre mutualité.

CERCLE CHAMPLAIN No 108

La centralisation des caisses locales des malades de l'Alliance Nationale continue sa marche progressive.

Mardi, le 14 avril, le cercle Champlain No 8, de Québec — un des plus nombreux de la Société, avait convoqué ses membres en assemblée extraordinaire pour examiner cette importante question.

Le Bureau Exécutif était représenté par le Dr Thé. Cyphot, Médecin en chef, et le Dr H. Bédard, Directeur.

Le Dr Cyphot fut le premier orateur appelé à traiter cette question ; il fit un très intéressant exposé du fonctionnement des deux systèmes de caisses des malades et il conclut en faveur de la centralisation. "Plus d'équité, plus de sécurité dans la stabilité des taux, plus de garantie pour le paiement intégral des bénéficiaires, l'uniformité dans l'interprétation des règlements, une protection égale pour tous les membres quel que soit l'endroit où ils se trouvent."

Après le discours du Dr Cyphot, plusieurs membres du cercle prirent part à la discussion, entre autres MM. J. E. Rondeau, Président, Blais, Papillon et bon nombre d'autres. La discussion se termina par un éloquent discours de la part du Dr P. H. Bédard, qui, comme son confrère du Bureau Exécutif, conclut qu'il y va de l'intérêt des membres du cercle de demander leur agrégation à la caisse centrale des malades.

Après ce discours, la motion suivante fut mise à la considération des membres et adoptée par un vote de 59 contre 4 : — "Il est proposé par Thé. Huard, secondé par Philibert Lamontagne, que les membres du cercle Champlain No 108 prient respectueusement le Bureau Exécutif de bien vouloir procéder à la centralisation de la caisse locale des malades du cercle aux termes des articles 211c, 211e, 211f des statuts ; — que les membres inscrits à la caisse locale des malades soient inscrits à la caisse centrale des malades."

CERCLE ST-AUGUSTE, No 117

Mardi, le 21 avril, ce cercle avait réuni ses membres en assemblée extraordinaire pour prendre en considération la question de la centralisation de la caisse des malades.

Après avoir procédé aux affaires de routine, le Président appelle l'ordre du jour "Suggestions pour le bien de l'Association" et invite

M. Chs Duquette, 2e Vice-Président général et Inspecteur en chef, à expliquer cette question aux membres du cercle.

M. le Vice-Président général déclare que malgré qu'il y a plusieurs fois qu'il explique cette question, il se rend avec plaisir à la demande du Président, car il ne doute pas que dans le cercle St-Auguste, cette importante réforme recevra le même accueil qu'elle a reçu dans presque tous les cercles où elle a été expliquée.

Le discours de M. le Vice-Président général a semblé impressionner vivement les membres. Le 2ème discours fut prononcé par le notaire L. O. Dauray, directeur de la Société, qui déclare avoir toujours été un partisan de la centralisation ; il félicite M. Duquette d'avoir pris l'initiative de ce mouvement et du succès qu'il remporte. "Tous les cercles, dit-il, se sont rendus à l'invitation de notre Vice-président, à l'exception d'un. Cette mesure triomphe non seulement parce qu'elle est expliquée éloquentement, mais parce qu'elle est juste et qu'elle est appelée à mettre les membres de l'Alliance Nationale, sur un même pied d'égalité."

Ont aussi pris part à la discussion, M. A. Caron, Inspecteur de la Société de Bienfaisance des Tramways et membre de l'Alliance Nationale, MM. J. Adolphe Sénécal, Jos. E. Sénécal, Ls. DesRosiers, Lussier et autres.

Après quelques explications supplémentaires de M. Duquette, la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité

Proposé par J. A. Caron, secondé par H. Provost, que les membres du cercle St-Auguste No 117 prient respectueusement le Bureau Exécutif de bien vouloir procéder à la liquidation de la caisse des malades du cercle aux termes des articles 211c, 211e et 211f des statuts.

Que les membres inscrits à la caisse locale des malades soient inscrits à la caisse centrale des malades.

Que l'inspecteur en chef soit autorisé à donner quittance et main-levée et radiation d'hypothèque résultant des contrats de prêts ou transports effectués par le cercle.

CERCLE ST-VALIER No 20

Le cercle St-Valier No 20, situé au faubourg St-Roch, Québec, a tenu le 22 avril une importante assemblée ; la plupart des membres étaient présents et le Bureau Exécutif était représenté par M. Chs Duquette, 2e Vice-Président général et Inspecteur en chef, Dr Thé. Cyphot, Médecin en chef, et Dr P. H. Bédard, un des directeurs de la Société.

La question qui avait attiré un si grand nombre de membres à l'assemblée était celle de la centralisation de la caisse des malades.

Après les affaires de routine, les membres du Bureau Exécutif furent appelés à expliquer cette question. Le 1er discours fut celui de M. Duquette qui expliqua, avec toute l'éloquence qu'on lui connaît, le fonctionnement des caisses locales et des caisses centrales et termina son discours au milieu des applaudissements unanimes de l'assemblée.

Le Dr Cyphot et le Dr Bédard ont aussi reçu un chaleureux accueil. Tous les deux se sont prononcés en faveur de la centralisation.

Après les discours des membres du Bureau Exécutif, le Dr A. Leclerc a aussi prononcé un très éloquent discours ; il conclut en faveur de la centralisation et fit la proposition suivante, secondée par M. L. T. Poitras :

"Que les membres du cercle St-Valier No 20 prient respectueusement le Bureau Exécutif de bien vouloir procéder à la liquidation de la caisse locale des malades du cercle aux termes des articles 211c, 211e et 211f des statuts.

"Que les membres inscrits à la caisse locale des malades soient inscrits à la caisse centrale des malades.

"Que l'Inspecteur en chef soit autorisé à donner quittance et main-levée et radiation d'hypothèque résultant des contrats de prêts ou transports effectués par le cercle."

Cette résolution a été adoptée unanimement.

Après l'adoption de cette résolution, M. Duquette, au nom du Bureau Exécutif et au nom de tous les membres de l'Alliance Nationale, félicite chaleureusement les membres du cercle sur le beau mouvement qu'ils viennent de faire. "Votre caisse, dit-il, est une des plus riches de toute la Société et votre cercle, un des plus beaux ; ce mouvement est tout à votre crédit et vos confrères de l'Alliance Nationale de même que les membres du Bureau Exécutif ont raison d'être fiers de votre cercle." Ces dernières paroles de l'Inspecteur en chef furent chaleureusement applaudies.

CERCLE ST-JOSEPH No 1

Lundi, le 27 avril, le cercle St-Joseph No 1 de l'Alliance Nationale a tenu, dans le sous-sol de l'église St-Joseph, rue Richmond, une assemblée à laquelle la plupart des membres du cercle étaient présents.

Il s'agissait d'examiner, avec les membres du Bureau Exécutif, la question de la centralisation de la caisse des malades.

M. Duquette, 2e Vice-Président général et Inspecteur en chef, fut chargé de donner aux membres des explications à ce sujet. Comme toujours, M. Duquette s'acquitta de sa tâche à la grande satisfaction des membres ; il se déclara un ardent partisan de la centralisation et en prenant l'initiative du mouvement, il était convaincu qu'il rendait à l'Alliance Nationale un grand service ; il se réjouit du succès qu'il remporte, non pas pour lui mais surtout pour les membres de la Société. "L'accueil que nous avons reçu partout était réellement encourageant ; tous les cercles, à l'exception d'un, ont donné leur adhésion à ce mouvement et presque partout à l'unanimité."

Le Dr Cyphot, Médecin en chef, accompagnait M. Duquette ; il fait part aux membres de son expérience sur le sujet et les invita à donner leur adhésion à ce mouvement pour l'intérêt général de la Société.

Après les discours des représentants du Bureau Exécutif, quelques-uns des membres demandèrent des explications particulières. Les réponses étant satisfaisantes, le cercle adopta ensuite, à l'unanimité, la résolution suivante :

"Proposé par F. X. Ouellet, secondé par J. W. Blanchet, que les membres du cercle "St-Joseph No 1 prient respectueusement le Bureau Exécutif, de bien vouloir procéder à la liquidation de la caisse locale des malades du cercle aux termes des articles 211c, 211e, 211f des statuts.

" Que les membres inscrits à la caisse locale des malades soient inscrits à la caisse centrale des malades.

" Que l'inspecteur en chef soit autorisé à donner quittance et main-levée et radiation d'hypothèque résultant des contrats de prêts ou transports effectués par le cercle."

La centralisation de la caisse des malades de l'Alliance Nationale devient de plus en plus populaire. Au cours de ses remarques, M. l'Inspecteur en chef a déclaré qu'il ne restait plus que neuf caisses locales, mais il espère qu'après avoir donné des explications aux membres de ces cercles, sur cette importante question, tous donneront leur adhésion à l'expectation de un ou deux peut-être.

CERCLE CONTANT, No 173

A son assemblée du 11 mars dernier, le cercle Contant avait le plaisir d'entendre une fort intéressante conférence par l'abbé J. O. Piette, chapelain du cercle.

L'habile conférencier a traité son sujet avec maîtrise. Il a fait voir les tendances antireligieuses de certains groupes qui s'intitulent socialistes et le but fallacieux vers lequel ils veulent pousser les travailleurs. La réforme sociale ne s'accomplira qu'en autant qu'elle s'appuiera sur les enseignements de l'Eglise, gardienne de la morale et dépositaire de la vérité.

L'orateur a remporté un beau succès et nos confrères espèrent que leur chapelain voudra, avant longtemps, leur faire une nouvelle conférence et contribuer à leur saine instruction.

CERCLE DUFURNEL, No 305

Suivant sa coutume depuis sa fondation, le cercle Dufournel a voulu célébrer la fête de Pâques de la façon la plus solennelle, et le 29 mars dernier, dès six heures du matin, nos confrères se mettaient en marche pour se rendre à l'église de l'Ange-Gardien, comté de Montmorency.

La procession défila dans l'ordre suivant : fanfare, drapeaux de l'Association, officiers et membres du cercle avec leurs insignes.

Plus de 140 sociétaires figuraient dans cette superbe démonstration, à la fois religieuse et mutualiste.

Tous les membres communierent et le sermon de circonstance fut prononcé par M. l'abbé Omer Plante, aumônier du cercle. L'espace ne nous permet pas de rapporter le texte de ce sermon de choix, qu'il nous suffise de dire que la parole éloquent du prédicateur sema dans les coeurs le bon grain et les fermes résolutions.

Après la messe, la fanfare termina la démonstration par un joli concert des plus goûtés.

A la suite de cette fête magnifique, le cercle a reçu huit demandes d'admission de nouveaux membres, ce qui portera son effectif à 150 sociétaires.

Nos félicitations aux officiers et aux confrères du vaillant cercle Dufournel.

INSTALLATION D'UN CERCLE DE DAMES A FARNHAM

Dimanche, le 19 avril, avait lieu dans la salle de l'Hôtel de Ville de Farnham, l'installation du cercle Anne de Beaujeu No 404, sous la présidence de M. Charles Duquette, 2e Vice-Président Général et Inspecteur en chef de l'Alliance Nationale.

Le nouveau cercle, qui compte un effectif de quarante-cinq membres, a été organisé par M. J. E. Alfred Arnaud, aidé de M. Louis Johnson.

Les membres du cercle Laflamme assistaient en grand nombre à cette séance mémorable et ont été vivement impressionnés par les diverses cérémonies d'engagements d'honneur, d'élections d'officières, etc.

Après l'installation des officiers, M. Chs Duquette félicita les membres du cercle de leur esprit d'initiative, et pronostiqua qu'une organisation commencée avec un tel succès ne peut que progresser.

LA POLITESSE

La plus belle qualité de la politesse, c'est qu'elle profite aux faibles; elle met à l'abri leur amour-propre inquiet, elle les préserve et les garantit. Elle est, de la part des forts, comme un engagement de ne pas user jusqu'au bout de leurs avantages, d'en avoir pour ainsi dire la pudeur, de reconnaître une existence et une dignité à ceux qu'ils pourraient impunément humilier. Le vrai principe de la politesse consiste à ne pas saluer seulement les passants, les victorieux, ce qui ne serait que déférence, mais à rendre à tout être humain, dans quelque condition, qu'il soit, les égards qui sont dus à l'homme. Elle est toute proche de l'honneur, qui, lui aussi, est une obligation qu'on s'impose de ne pas penser qu'à ses intérêts et de respecter dans les autres leur faiblesse, au lieu de s'en prévaloir. Elle touche à l'honneur, elle en est comme le côté le plus doux. Aussi demandait-elle, pour y naître, une nation à la fois généreuse et délicat. Les peuples grossiers en seront à jamais incapables. Ils sentent bien, tout de même, ce qu'elle vaut, et que ce n'est rien d'être fort, tant qu'on n'a pas poli sa force. Mais ils ont beau faire et se contraignent un moment, leur naturel les emporte. On voit bien, cependant, ce qu'il arrive dès que la politesse manque. Dès qu'on ôte aux caractères ce harnais puissant et léger, il n'y a plus que des sauvages, il n'y a plus que des bêtes brutes. La violence seule fait loi. Le faible est non seulement vaincu, mais offensé. En voyant quelles moeurs tendent à s'établir, toutes de dédain grossier, pour ceux dont on croit n'avoir rien à craindre, on se demande si, malgré toutes les révolutions égalitaires, la condition des faibles ne va pas devenir pire qu'elle fut jamais et on tremble en pensant à tout ce qu'ils auront à subir.

. AVIS .

Concours Automobile TIRAGE

Avis est, par la présente, donné à qui de droit, que la date du tirage au sort de l'automobile donnée comme prix de concours, aux termes de l'arrêté du Bureau Exécutif, en date du trois décembre 1912, a été fixée à mercredi, le trois juin 1914, à huit heures du soir, au Bureau de la Société, 55 avenue Viger, Montréal.

Les Présidents de cercles et de bureaux de perception sont respectueusement invités d'être présents à ce tirage qui sera public.

Par ordre du Bureau Exécutif

G. MONET, Sec.-Général

UN DORMEUR

M. de Buffon, l'illustré naturaliste, était peu matinal. Aussi exécutait-il très rarement la tâche qu'il s'imposait chaque jour.

Lorsqu'il commença son "Histoire naturelle", il résolut énergiquement de se lever tous les matins à cinq heures en été, à six heures en hiver et, pour appuyer fortement cette résolution, — il redoutait sa faiblesse — il chargea son valet de chambre de le veiller à l'heure dite et, en cas de résistance d'employer n'importe quel moyen pour le faire lever.

Afin de stimuler son zèle, il alla jusqu'à lui promettre un écu tous les matins.

Un jour Buffon, étreint par un invincible sommeil, refusait obstinément de quitter son lit. Son domestique, après avoir usé de toutes les manœuvres usitées en la circonstance, finit par lui tirer les pieds.

— Vous êtes un insolent ! cria alors le dormeur, je vous chasse ! Sortez !

Le valet de chambre sortit, en effet, mais ne tarda pas à revenir chargé d'une cuvette pleine d'eau froide qu'il lança d'un jet sur son maître déjà rendormi, puis s'esquiva aussinquiet sur les conséquences de son geste.

Un coup de sonnette le rappela bientôt. Il se présenta, tout ému.

— Donne-moi du linge, mon garçon, lui dit Buffon en souriant, tu m'as trempé jusqu'aux os... Mais je ne te le reproche pas, et tu n'as pas volé ton écu ce matin.

A la fin de sa vie, l'illustré écrivain racontait volontiers l'aventure et terminait :

— Je dois à ce gaillard-là trois à quatre volumes de l'"Histoire naturelle."

UN EXEMPLE A SUIVRE

PARENTS ! PRENEZ GARDE

LES PROGRES DE L'ESPÉRANTO.

Le "Devoir" du 4 avril dernier a raconté dans les termes suivants, en quelle manière heureuse une institutrice de Calgary a imaginé de faire connaître l'histoire de notre pays. Il y a là, croyons-nous, une idée que l'on pourrait cultiver et dans les écoles et dans les sociétés en quête de spectacles agréables et instructifs.

"Récemment, dit le journal plus haut mentionné, dans la grande salle des séances du High School, cent élèves de cette institution ont donné une splendide représentation de "pageants" de la période française de l'histoire du Canada.

Madame Baker avait la direction de cette représentation. C'est elle qui conçut l'idée d'enseigner ainsi, aux élèves, l'histoire du Canada. Elle n'a cependant fait qu'imiter bon nombre de professeurs en Angleterre où les "pageants" sont en honneur dans les écoles.

La représentation consistait en une succession de vingt-cinq tableaux, avec dialogues, peignant, avec force détails très pittoresques, la merveilleuse histoire de notre pays depuis le premier voyage de Cartier jusqu'à la bataille des Plaines d'Abraham. Le travail considérable de Mme Baker fut récompensé. Ses pupilles ont remporté un très vif succès. Les scènes étaient absolument couleur locale ; on remarquait un grand souci de la précision dans les détails ; les personnages étaient vécus.

La préparation des "pageants" procura un autre avantage aux élèves. En effet, ce sont eux qui ont construit et peints plusieurs des décors qui encadraient la scène. M. Dykes, du personnel de l'école, les dirigea dans ce travail. L'un des décors en particulier était admirable de fini et de coloris. Il représentait un très beau paysage ayant comme fond les Laurentides.

Mme Baker avait présidé à la confection des costumes, taillés et finis également par les élèves. Ces costumes étaient très riches. On a particulièrement remarqué celui de Champlain. L'orchestre de l'école, sous la direction de M. Percy Johnston, a fait les frais de la musique.

Au cours d'un intermède, le Dr A. M. Scott, président des écoles publiques, a raconté brièvement les principaux traits de la représentation. Il a attiré une attention tout spéciale au fait que c'était la première fois dans l'histoire des écoles publiques de l'ouest canadien que l'on tentait de représenter l'histoire par le moyen des "pageants". A la fin de la représentation, Mme Baker fut l'objet d'une manifestation pleine de sympathie de la part des principaux citoyens de notre ville. Il est possible qu'on donne de nouveau la représentation et qu'un grand théâtre soit mis à la disposition des "artistes".

Les scènes qui ont particulièrement intéressé l'auditoire sont les suivantes : Jacques Cartier à la cour de François I, Samuel de Champlain et sa femme à Québec, Mme de la Rivière et Mlle Mance, M. de Maisonneuve, Wolfe et Montcalm, etc. On a aussi beaucoup applaudi les chœurs chantés par les élèves."

D'instinct la nature est rebelle à tous ces poisons, l'alcool, la nicotine, dont par un abus de la civilisation, tant de gens se sont créés artificiellement le besoin. Eh bien, n'avez-vous pas vu parfois, après un mariage, ou même au retour de funérailles, le papa et la maman assis autour d'une table chargée de verres, enhardissant, avec de gros rires, leur garçonnet de dix ans, leur enfant de six ans, à tremper ses lèvres roses et pures dans un breuvage alcoolisé? Si l'ignorance ne les excusait, je dirais à ces parents qu'ils sont des monstres et, avec mon doux Jésus, je demanderais qu'on leur pendit au cou un bloc de pierre et qu'on les jetât dans la profondeur de l'abîme.

S. E. LE CARDINAL MERCIER.

POUR LES OISEAUX

Nous lisons dans le "Journal", sous la signature Gustave Téry :

Si les poètes ne s'intéressent plus aux petits oiseaux, les femmes sont encore sensibles à leur charme. "A l'écluse de Samois-sur-Seine, nous conte une lectrice, je contempais dimanche avec tristesse une double rangée d'ormes superbes dont les feuilles ne sont plus qu'une dentelle. Les nervures seules subsistent ; tout le reste de la feuille est dévoré par de petites chenilles brunes. Or, en questionnant les gens qui demeurent là, j'ai appris qu'on avait détruit dans les ormes vingt-quatre nids de pinsons et chardonnerets. Je me suis indignée, mais on s'est moqué de moi. Que faire et quelle loi invoquer pour mettre un terme à cette abomination ?

Une loi, madame ? C'est justement ce que demandent les amis des petits oiseaux ; car il paraît que nous n'en avons pas, ou comme toujours, celles que nous avons ne servent à rien. Alors, pour avoir l'air de faire quelque chose, on a chargé une commission spéciale d'établir une nouvelle classification des oiseaux : Il s'agit de les répartir en oiseaux utiles, oiseaux nuisibles, oiseaux mixtes", et l'on nous dira, sans doute, pour finir, dans quelle catégorie il convient de ranger nos législateurs.

Pourtant, si négligents qu'ils soient il y a d'autres coupables. On ne détruit pas seulement les oiseaux pour en faire des pâtés et des brochettes ; on leur donne aussi la chasse pour avoir leurs plumes, et vous savez, mesdames, quelle effroyable consommation en font vos modistes. Si vous vouliez bien cet hiver ne plus en parer vos chapeaux ou vos cheveux, vos maris réaliseraient une appréciable économie, nous passerions au théâtre des soirées plus agréables, et l'agriculture manquerait moins d'ailes : triple bénéfice.

Dans l'Inde, on a fait un tel carnage d'oiseaux que les insectes pullulent et détruisent toutes les récoltes ; pour prévenir une famine, la Chambre des Communes va interdire la destruction des oiseaux dans tout l'empire britannique. Car en Angleterre, il y a des lois, et le plus curieux, c'est qu'on les observe.

En 1887, il n'existait au monde qu'un seul livre d'espéranto, celui que son inventeur Zamenhof avait fait éditer ; deux ans plus tard, on en comptait déjà une trentaine. En 1899, il y en avait 123 ; en 1912, le nombre s'élevait à 1,837. Ainsi les débuts ont été assez lents tandis que le progrès, depuis une dizaine d'années, est devenu rapide. Cela s'explique. Les services que peut rendre un langage universel augmentent en raison des adhérents qui le parlent et les adhésions amènent les adhésions. Les Congrès internationaux facilitent cette activité. Le premier date de 1905 et se tint à Boulogne-sur-Mer. A cette époque, il n'existait que 300 groupes dans le monde entier ; on en comptait 1,575 à la fin de 1912. La progression n'est pas moins sensible en ce qui concerne les journaux et les revues ; en 1906, il en paraissait 29 ; en 1912, il y en avait 162. La France, il y a seulement une douzaine d'années, ne possédait qu'un tout petit nombre de groupes et de cours. Aujourd'hui, il en existe 500, dont 50 organisés dans des établissements d'instruction ; écoles primaires, supérieures ou commerciales, collèges et lycées. Le Congrès universel qui se tiendra cette année à Paris a déjà recueilli plus de 500 adhésions ; on pense qu'il en viendra bien d'autres et l'on a retenu pour les séances le palais Gaumont qui peut contenir 5,000 personnes. Ainsi les progrès de l'espéranto ne sont point contestables. Sans doute, le moment n'est pas encore venu où tout le monde le parlera comme une langue courante. "Mais dit le "Journal de Rouen", parce que chacun n'a pas son automobile ou son aéroplane, peut-on dire que ces inventions ont échoué?"

UNE BÊTE INFERNALE

Un jour, un M. Failly (ou Fagny) allait ramener M. le curé à l'église de Saint-Augustin (comté de Portneuf). Son cheval, paraît-il, était bien "failli", comme, disent les Académiciens. Failly avait beau jouer du fouet, la bête ne voulait point prendre le trot, et l'heure avançait toujours.

— Mon ami, dit enfin le curé, de ce train-là, je n'arriverai jamais pour dire la messe avant midi.

— Si j'osais, M. le curé, répond Failly, avec un air un peu gêné, si j'osais parler à ma "guevale" comme de coutume, elle irait d'un meilleur train, je vous assure.

— Eh ! bien, mon ami, ne vous gênez pas, parlez, parlez.

Failly, alors, lance deux ou trois jurons des mieux corsés, et adresse à sa bête les épithètes de "guevale" du "Vieux Charlot", de "bête de l'enfer", etc. Puis il ajoute, de temps à autre, pour entretenir le feu de la jument : "Que le diable te lève les pattes et t'emporte en l'air !"

Le curé fut rendu à temps pour dire la messe ; mais la tradition veut qu'il eût peur ; c'est pourquoi, en descendant de voiture, il dit à Failly : "Ne venez plus me chercher avec cette jument-là ; c'est une bête méchante."

A. BECHARD.

DEMANDE D'EMPLOI

Le confrère J. A. Marois, demeurant au No 293 rue Breboeuf, Montréal, accepterait une position comme condonnier ou gardien de nuit.

CONDOLEANCES

Les membres des cercles ci-après ont voté des condoléances aux personnes dont les noms suivent :

Cercle St-Edouard No 126.—A M. A. J. Allaire, à l'occasion de la mort de sa fille.

Cercle Contant No 173.—A Madame Ed. Tremblay, à l'occasion de la mort de son époux.

Cercle Bruchési No 135.—A la famille J. F. St-Jacques, à l'occasion de la mort de ce dernier.

A M. Guillemaz, à l'occasion de la mort de son épouse.

ACCUSES DE RECEPTION

St-André Avelin, 3 mars 1914.

M. Alfred St-Cyr,
Trésorier Gén. All. Nationale,
Montréal.

Cher Monsieur,
Vous trouverez ci-inclus, mon reçu. Mon bon ange m'a bien inspiré quand je me suis décidé à faire partie de l'Alliance Nationale.

Vous êtes d'une ponctualité édifiante. Vous n'avez pas retardé d'un jour.

Le chèque de \$100 signé le 2 mars, jour anniversaire de ma naissance est vraiment un bouquet de fête et le plus beau que j'ai reçu. J'ai atteint hier ma 71ème année.

Merci, et croyez moi,

Votre bien dévoué,

J. P. BELANGER, Ptre.

Québec, 24 février 1914.

M. Geo. Monet,
Sec.-Gén., All. Nationale,
Montréal.

Cher Monsieur,
Je viens de recevoir par l'entremise de M. J. O. Drolet, Substitut du Cercle St-Valier, No 20, un chèque de \$1,000 en paiement du certificat

de dotation No 28687, dont mon mari feu Wilfrid Dumontier, était le détenteur dans votre belle Société.

J'éprouve beaucoup de bonheur à vous en accuser réception et à vous offrir mes remerciements pour la promptitude apportée dans ce règlement.

Bien respectueusement,
LAURA MOFFET DUMONTIER.

Montréal, 24 mars, 1914.

M. Alf. St-Cyr,
Trés. Alliance Nationale,
Monsieur,

Je viens de recevoir par l'entremise de M. Joseph Pelletier, Sb. P.G., cercle Hochelaga No 29, votre chèque au montant de \$1,000.00 en paiement du certificat dont mon époux, feu Arthur Boucher, était détenteur dans votre société. Je vous remercie sincèrement. Ce règlement fait honneur à votre société ainsi qu'à ses officiers.

Votre respectueuse,
Dame ROSA PERRAULT.

St-Anne de Bellevue, 18 mars.

M. G. Monet, Sec.-Gén.,
Alliance Nationale.

Cher Monsieur,
J'accuse réception d'un chèque de \$500.00. Veuillez accepter mes remerciements.

Dame Vve ANTOINE ST-DENIS,
St-Anne de Bellevue.

Montréal, 24 mars 1914.

Au Bureau Exécutif de l'Alliance Nationale,
Montréal.

Messieurs,
J'accuse réception de votre chèque au montant de \$500.00 en paiement du certificat de dotation dont mon époux, feu Louis Allard, l'un des fondateurs du Cercle Sacré-Coeur No 6 était porteur.

Mes plus sincères remerciements à votre Société, pour la promptitude apportée au règlement de ma réclamation.

Votre très reconnaissant,
Dame ELIZA MARTIN,

CONSEIL GENERAL
ETAT FINANCIER
AU 31 MARS 1914

Caisse de Dotation
Recettes

Contributions, \$23,466.71—Intérêts \$1,436.00... \$ 24,902.71
Balance au 28 février 1914..... \$ 1,635.78
\$ 1,690.00

Déboursés

Bénéficiaires de membres décédés..... \$ 14.25
Invalides, \$750.00 Pension 70 ans \$550.00..... \$ 1,300.00
Caisse gén. (6%) \$1,173.34 Divers, \$86.75..... \$ 1,260.09
17.00
Balance au 31 mars 1914..... 1,643.32
\$ 1,690.00

Caisse Centrale des Malades
Recettes

Contributions \$7,064.83 Intérêts, etc. \$28,375.26 \$ 35,440.09
Balance au 28 février 1914..... 289,101.00
\$ 304,546.09

Déboursés

Indemnités, \$7,726.65 Remboursements \$39.44 \$ 7,766.09
Caisse gén. (6%) \$353.24 Divers \$40.21..... \$ 393.45
8.15
Balance au 31 mars 1914..... 296,772.69
\$ 304,546.09

Caisse d'Epargne des Cercles
Recettes

Dépôts, 420.00 Intérêts, \$13.00..... \$ 433.00
Balance au 28 février 1914..... \$ 65.00
\$ 498.00

Déboursés

Cercles capital et intérêt..... \$ 15.78
Balance au 31 mars 1914..... 482.22
\$ 498.00

Caisse Générale
Recettes

Caisse dotation et des malades, (6%)..... \$ 1,250.00
Rétibution, \$2,478.20 Drt. & Hon. \$150.00..... 2,628.20
Vve \$102.00 Fournitures, \$246.03..... 348.03
Intérêts \$4.78 Dépôts RR prêts, \$40.00..... 44.78
Assurance officiers \$315.40..... 315.40
Fonds de secours \$5.97 Frais audition \$72.00..... 77.97
Divers..... 18.00
Balance au 28 février 1914..... \$ 5,188.38
\$ 5,188.38

Déboursés

Organisation, \$508.03 Propagande \$983.01..... \$ 1,491.04
Fournitures, \$15.75 Revue, \$158.12..... 173.87
Lumière, \$131.91 Post., etc. \$67.90 Papeterie, \$142.77..... 342.58
Salaires, Officiers, \$616.06 Emp. Bureau, \$700.08..... 1,316.14
Divers, (Bureau) \$91.92 Session C. G. \$..... 91.92
Frais voy. Off. \$..... \$
Inspection \$362.36 Requetes, \$..... \$
Ass. Gar. Off. Cl. & B. P. \$ Remboursement, \$47.00..... \$
Divers \$32.54..... \$
Balance au 31 mars 1914..... \$ 3,764.12
\$ 3,764.12

Résumé

Caisse de dotation, surplus..... \$1,643.32
Caisse des malades..... 289,101.00
Caisse générale..... 433.00
Caisse d'épargne..... 498.00
Surplus de remise..... \$
\$ 1,964.32

Placements des Fonds

Fabriques..... \$ 148,715.41
Municipalités scolaires..... 715.00
Municipalités..... 117.25
Prêts hypothécaires..... 1,587.00
Dépôt gouvernement, N.B..... 100.00
Banques Hochelaga, Provinciale, Nationale, d'Epargne, du Commerce..... 28,375.26
Immeuble..... 61.32
\$ 178,448.24

Attesté à Montréal, le 31 mars 1914

Certifié correct. O. BOURDON, ALF. ST-CYR, Trés.
J. A. MIGNAULT, {Auditeurs.

NECROLOGIE

No	NOM	ADMISSION			Cert. Part.	DÉCÈS			Médecin Examineur
		Age	Cercle	Date		Date	Age	Cause	
1656	Isidore Dufault	40	Leclerc No 158	2-5-01	1000-20-4-13	52	Tuberculose pulm.	J. Jetté	
1657	Louis Foucault	48	Briand No 336	11-7-01	500-8-12-13	60	Anémie	A. Lassonde	
1658	Ruchariste Crête	27	St-Paul de G'Mère No 165	2-5-02	1000-23-12-13	41	Artério Sclérose	J. O. Ricard	
1659	Démétrius Garon	23	Richelieu No 102	27-12-07	500-21-2-14	30	Pleurésie	E. L. Campeau	
1660	Arthur Boucher	24	Hochelaga No 29	27-2-02	1000-12-2-14	36	Cachexie	J. H. Garceau	
1661	Nap. Gagnon	41	Richelieu No 102	30-6-03	1000-25-3-14	51	Hémorrhag. cérébrale	H. Legault	
1662	Arcidas Chénier	44	St-Auguste No No 117	3-12-99	500-28-5-14	58	Cancer du foie	A. Mathieu	
1663	Paul Légaré	24	Duquette No 820	2-11-12	500-1-3-14	25	Septicémi	P. E. Migneault	
1664	Georges Landry	39	St André No 14	22-8-93	1000-4-3-14	60	Sarcôme de l'oeil	U. Archambault	
1665	Hilaire Chartrand	39	N-D de Hull No 64	12-4-07	500-3-3-14	46	Pneumonie	H. Legault	
1666	J. Desrosiers	17	Jacques-Cartier No 49	10-2-12	500-11-3-14	19	Fièvre typhoïde	J. A. Yaré	
1667	Raoul Malepart	27	Roussin No 240	14-8-05	500-12-3-14	36	Fièvre typhoïde	C. A. Daigle	
1668	J. Alfred Trudel	21	Jeanne D'Arc No 53	31-10-06	1000-16-11-13	28	Laryngite	P. Lussier	
1669	Henri Plante	25	St-Georges No 69	15-12-05	1000-22-3-14	32	Phthisis laryngée	J. A. Sabourin	
1670	Albert Lamarre	19	La Fontaine No 206	31-5-04	1000-30-3-14	29	Sarcôme du tibia		

ANNUITE AUX VIEILLARDS (70 ANS)
CERTIFICAT DE DOTATION

No	NOM	ADMISSION			Cert. Part.	ANNUITÉ	
		Cercle ou B. P.	Age	Date		Montant	Rchéance
80	Procule Houle	St-Médard No 16	54	4-9-98	\$ 1000	\$100.00	24-1-14
81	Emm. St-Jean	Papineau No 177	51	4-11-94	800	50.00	6-2-14
82	Henri Loisel	Salaberry No 84	50	8-3-94	1000	100.00	12-2-14

No 263—Cl. ARTHABASKA, A.-A. Picher, S.A.; F. X. Lemieux, T. Réun. 3e ven., 7.30h. p.m., à l'hôtel de ville.

No 265—Cl. RIVIERE-à-PIERRE, Wilbrod Voyer, S. A. et T. Réun. 1er et 2e dim., 2h. p.m., salle publique du Conseil.

No 267—Cl. ROYAL, Montréal, J.-D. Marcotte, S.A., 1002 Henri-Julien; Alex. Drouin T., 1759 Cadieux, Réun. 4e ven., 8h. p.m., salle du cercle paroissial.

No 281—Cl. ST-PRIME, Co. Chicoutimi, Alf. Vézina, S.A. et T. Réun. dern. lun., à 8h., chez M. Alf. Vézina.

No 295—Cl. STE-AGATHE, Co. de Terrebonne, Rod. Dazé, M.D., S.A. et T. Réun. dern. dim. 8h., salle Forget.

No 302—Cl. OKA, Adolphe Chéné S.A.; Art. Chéné, T. Réun. 3e dim., 1.30h. p.m., au collège.

No 309—Cl. ST-ALEXANDRE, Co. Iberville, Joseph Bergeron, S.A.; Germain Ratté, T. Réun. 3e dim., après la messe, à la salle publique.

No 311—Cl. VILLERAY, Montréal; J.-Bte. Huot, S. A. 3188 St-Hubert; Jos. E. Roy, T., 2473 de Chateaubriand Réun. 2e et 4e merc., à 8h. p.m., sa'le Dolbec, 2468 De Chateaubriand.

No 318—Cl. BRASSARD, Dalhousie, N.B. Stan. Blanchard, S.A.; Mathias Comeau, T. Réun. 3e dim., 4h. p.m., salle à Dalhousie.

No 320—Cl. DUQUETTE, Montréal, Hector Charette, S.A., 261 Boyer; R. Millette, T., 635 Berri. Réun. 1er et 2e jeu., 8h. p.m., 149 Berri.

No 321—Cl. D'AMOUR, Edmundston, Co. Madawaska, N. B. René-U. Beaulieu, S.A.; Sév. upuis, T. Réun. 3e dim. 1.30h. p.m., salle Ed. Ouellet.

No 325—Cl. MOREAU, St-Marc, Co. Verchères. Clovis O. Sénécal, S.A. et T. Réun. 1er dim., après la messe, salle publique.

No 327—Cl. ST-ARSENE, Montréal, Jos.-E. Laforet, S.A., 2061 Bid. St-Laurent; Art. Lazare, T., 2602 St-Hubert. Réun. 1e, 3e merc., 8h., 551 Bélanger.

No 328—Cl. D'AILLON, Outremont, W. Brodeur, S.A. et T., 649 Bloomfield, Réun. dern. merc., 8h., à l'école Ste-Madeleine, rue Bloomfield.

No 330—Cl. DUHAMEL, Rapide de l'Original, Ern. Charette, S.A. et T. Réun. 3e lun. 7.30h. p.m., chez M. E. Charette.

No 333—Cl. CHATEAUBRIAND, Montréal, Jos. T. Simoneau, S.A., 303, 5 Avenue, qrt. Rosemont; Jos. Beaulieu, T., 291, 3e Avenue, qrt. Rosemont. Réun. 2e et 4e ven., 8h. p.m., salle Millier, 1800 Masson.

No 338—Cl. LA TUQUE, Co. Champlain, J. O. Arsenault, S.A.; Hild. Gantin, T. Réun. 2e dim., 11h. a.m., à l'hôtel de ville.

No 340—Cl. GUILGUIS, Jos. Houle, S.A.; Henri Côté, T. Réun. dern. dim., 7.30h. p.m., salle Nunzio.

No 341—Cl. GUAY, Montréal, A. T. Gariépy, P. C. Lamontagne, S.A., 921 Marquette; P. Monahan, T., 2683 Bordeaux. Réun. 1er et 3e ven., sous-bassement église St-Jean-Berchmans.

No 342—Cl. N.-D. de GRACE, Montréal, Luc. Prud'homme, S.A., 352 Bid Décarie; G.-A. Décarie, T., 540 Bid Décarie. Réun. 1er, 3e mer. 8h., 638 Bid Décarie.

No 341—Cl. de LA VERENDRYE, St-Agathe, Man Jig. umesnil, S.-A. et T., Ad. Bonin, Md.-H. Réun. 3e dim., 8h. p.m., salle publique.

No 347—Cl. LA PERADE, Ste-Anne de la Pérade, Z. Paquin, S.A. et T. Réun. 3e dim., 11.30h. a.m., salle Leboeuf.

No 349—Cl. ST-SACREMENT, Lachine Locks, Ros Thibert, S.A., 95, 3e avenue; A. Montbrin, T., 26 Ste-Catherine. Réun. 3e ven., 8h., salle paroissiale.

No 354—Cl. MORINVILLE, Alberta, Alex. Lavoie S.-A. et T. Réun. 2e ven. 8h. p.m., à la salle publique.

No 355—Cl. ST-ALBERT, Alberta, Narc. St-Jean, S. A.; Jos. Ouimet, T. Réun. 2e jeu. 8h. p.m., à l'Hôtel de Ville.

No 364—Cl. ST-PAUL des METIS, Alberta, J.-C. Thérien, S.A. et T. Réun. dern. dim., après grand-messe, à l'Hôtel de Ville.

No 366—Cl. CALGARY, Alberta, J.-L. Olivier, S.A. et T. 1022, 19e av. E. Réun. 3e lun., 8p. m., à la salle de l'église du Sacré-Coeur

No 367—Cl. N.-D. de STANBRIDGE, Art. Denault, S. A. et T. Kuon. dern. ven., 7.30h. p.m., salle Bédard.

No 371—Cl. PASCAL, Duck Lake, Sask. M. J. Dubois, S.A. et T. Protém. Réun. 3e dim., à l'école publique catholique.

No 372—Cl. VONDA, Saskatchewan, Nap. Fortier, S.A. et T. Réun. le dim., à midi, au bureau du Dr Doiron.

No 373—Cl. BOURDEL, Howell, Sask. Pierre Wagner, S.A. et T. Réun. 3e dim., après la messe, chez le secrétaire.

No 379—Cl. POTHIER, Manville, R. F.-A. Toupin, S.A. et T. Réun. 3e ven., 8h., p.m., à la salle Côté.

No 381—Cl. LA FAYETTE, Arctic Centre, R. I. J. B. Maynard, S.A. et T. Réun. 3e lun. 8h. p.m. à la salle St-Jean-Bte.

No 382—Cl. FRANCOISE de CHANTAL, Woonsocket, R. I. Mme St-Jean, S.A. et T., 113 Cumberland. Réun. 1er dim., 8h. p.m., salle de la Cour Fidélité.

No 384—Cl. MARIE-THÉRÈSE, Warren, R. I. Mme Clara Patenaude, S.A. et T. Réun. 3e jeu., 8h. p.m. sous-sol église St-Jean.

No 402—Cl. de LA MORICIERE, St-Paul de Chester, J. Ern. Auger, M. S.-A. et T. Réun. 3e dim., 1 h. p.m. à la salle J. B. Leblanc.

Droits d'entrée pour devenir membre de "L'Alliance Nationale"

Table with 2 columns: Description of membership fees (e.g., Four certificats de participation de \$ 500, Droit d'inscription à la Caisse des Malades) and corresponding amounts in dollars and cents.

Tarif des contributions mensuelles pour un Certificat de dotation

Table with 4 columns: Age, \$500.00, \$1000.00, \$2000.00, \$3000.00. It shows monthly contribution rates for different age groups and certificate values.

Tarif des contributions mensuelles pour un Certificat d'assurance au décès (vie entière)

Table with 4 columns: Age, \$500.00, \$1000.00, \$2000.00, \$3000.00. It shows monthly contribution rates for different age groups and certificate values for life insurance.

MALADIE

Les contributions ci-dessous sont exigibles des membres qui se sont inscrits pour recevoir des bénéfices hebdomadaires en cas de maladie, d'après leur âge à l'inscription.

Table with 6 columns: Age, Taux, Age, Taux, Age, Taux. It lists weekly contribution rates for members based on their age.

Une légère cotisation mensuelle est imposée par les cercles pour couvrir leurs frais d'administration, tel que loyer, etc., et pour payer au Conseil Général. 10c par membre par mois pour rétribution.

Advertisement for St-Germain, Guérin & Raymond, AVOCATS, 30, RUE SAINT-JACQUES, with the motto "Imo 'La Patria'"

L'ALLIANCE NATIONALE

PUBLIER PAR LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE" A MONTREAL 57, Avenue Viger Telephone Bell: Rst, 3017-3

OFFICIERS GENERAUX S. G. Mgr P. Bruchési, Président Honoraire S. G. Mgr G. Gauthier, Aumônier

BUREAU EXECUTIF Ls-Arsène Lavallée C.R., Président Général F.-C. Laberge, arp. géomètre et ing. civil,

Chs Duquette, comptable, 2nd V.-Prés. Gé. Georges Monet, comptable, Secrétaire Général A. St.-Cyr, courtier, Trésorier Général Theo. Cypriot M.D., Médecin en Chef Bug.-H. Godin, avocat, Aviseur Légal L.-O. Dauray, N.P., Directeur Frs Fautoux, avocat, Directeur P.-H. Bédard, M.D., Directeur J. A. Lapiere, M.D., Directeur J. D. Vian, architecte, Directeur Jos. Contant, pharmacien, Ancien Prés. Général

Département d'Organisation et d'Inspection Chs Duquette, Montréal, Inspecteur en Chef G.-H. Vaillancourt, Sherbrooke, Organisateur C. Manseau, Montréal, Organisateur J. E. Alfred Arnaud, Montréal, Organisateur J.-R. Arnault, Montréal, Organisateur J.-E.-O. Bellevue, Plessisville, Organisateur Nap. Brouillette, Woonsocket, R. I., Organisateur

PLACEMENTS A. ST-CYR, Trésorier Général Heures de Bureau: 11h A.M. à 12h P.M. Percepteur (Art. 198) M. JODOIN, 57, AVENUE VIGER MONTREAL

L'ALLIANCE NATIONALE

Société de Bienfaisance et d'Organisation Nationale. La plus prospère du Continents CAPITAL ACCUMULE

Caisse dotation (assurance-vie) au 31 déc. 1913... \$1,585,838 Caisse des malades, au 31 déc. 1913... 365,423 Caisse générale, au 31 déc. 1913... 26,222 TOTAL \$1,977,483

Membres en règle au 1er Février 1914: 25,650

Bénéf. que l'Alliance Nationale assure à ses membres par ses certificats de participation:

- 1.—Certificat d'assurance de \$500, \$1,000, \$2,000, \$3,000. 2.—Indemnité aux invalides. 3.—Pension aux vieillards. 4.—Certificat de participation acquise après 10 ans de cotisation. 5.—Bénéfices en maladie, \$5.00 par semaine pendant 60 semaines par année de calendrier.

FONDEE EN 1900 Banque Provinciale DU CANADA

7 et 9 Place d'Armes, Montréal. Président: M. H. Laporte, Gérant Général: M. Tancrède Blouin

Capital autorisé, - - - - - \$2,000,000 Capital payé et surplus au 31 Décembre 1913 - - - - - \$1,637,873

Département d'épargne ordinaire @ 60 Succursales dans les provinces de Québec d'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

L'Alliance Nationale fait des dépôts à cette Institution.

Banque d'Hocheleg MONTREAL

Capital autorisé: \$ 4,000,000 Capital payé: - \$ 4,000,000 Fonds de réserve et surplus \$ 3,625,000 Total de l'actif au-delà de \$32,000,000

La Banque a vingt-sept bureaux dans la ville Elle reçoit les dépôts d'épargne, qui peuvent être retirés à volonté et sur lesquels elle paie un intérêt au taux de 3% l'an, DEUX FOIS par année.